



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ÉVALUATION DES PAEC

Réseau des PAEC - Jeudi 24 septembre 2020

Sommaire

1. Perspectives sur la PAC 2021-2027 et la Transition
2. Perspectives sur les MAEC 2021
3. Présentation du Kit d'auto-évaluation
4. Calendrier prévisionnel de l'évaluation des PAEC
5. Financement de l'évaluation des PAEC
6. Divers : calendrier du réseau des PAEC AURA



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Réseau des PAEC Auvergne-Rhône-Alpes

**1 – Perspectives sur la PAC 2021-2027
et la Transition**

Perspectives pour le futur de la Politique Agricole Commune : Contexte européen

- **3 grandes priorités européennes proposées, déclinées en 9 objectifs spécifiques et un objectif transversal**
 - Un secteur agricole intelligent, résilient et diversifié garantissant la sécurité alimentaire
 - Protection de l'environnement et action pour le climat
 - Tissu socioéconomique des zones rurales
- **Un cadrage européen budgétaire en voie de stabilisation (avant fin 2020)**
- **Des taux de cofinancement qui évoluent** : 80% pour les MAEC, Investissements non productifs, le PEI et LEADER, 65% pour l'ICHN...
- **Un cadrage réglementaire PAC non stabilisé**, qui fixe une mobilisation des crédits de 1^{er} et 2nd pilier de la PAC à travers un **Plan stratégique National (PSN) pour chaque EM**. Des recommandations par EM attendus cet automne / orientations du Green deal
- **Accord politique sur le règlement PAC prévu au printemps 2021 pour une adoption du règlement avant fin 2021**
- **Début de programmation 1 janvier 2023**

Perspectives pour le futur de la Politique Agricole Commune : Contexte national et régional

- **Un « décroisement » des responsabilités État/Région souhaité :**
 - État => aides aux revenus (surfaciques) ; Régions => aides aux « projets » (non surfaciques)
 - Un nouveau transfert de compétences vers les Régions (Moyens humains et crédits de cofinancements de mesures)
- **Une rédaction du PSN ralentie depuis mars**
- **Un débat public national (ImPACtons)** en cours piloté par la commission Nationale du Débat Public (année 2020)
- **Un comité État-Régions** attendu en octobre pour acter la répartition nationale du budget FEADER et l'architecture d'ensemble du PSN
- **Définition des modalités d'interventions du PSN** – fin 2020 et début 2021
- Finaliser une version 1 du PSN proposée à la négociation avec la CE en mai 2021 – **Version finale du PSN fin 2021**
- **Contexte régional :**
 - Phase 1 – Élaboration du diagnostic et identification des besoins prioritaires (juillet 2019 à février 2020)
 - Phase 2 – Élaboration de la stratégie d'intervention de la Région (orientations votées en juillet et concertation partenariale Formalisation des interventions régionales dans le PSN en décembre janvier 2021)

Transition

- **3^{ème} trilogue (30 juin 2020) : Accord entre les 2 co-législateurs et la Commission : Durée de la transition : 2 ans**
- **Budget : Accord du Conseil du 21 juillet 2020 sur le cadre financier pluriannuel européen (CFP) et sur le plan de relance**

Budget PAC de l'UE27 de 386,6 Mrds € courants (+ 6 Mrds / 2014-2020) soit une enveloppe FEADER FR prévisionnelle à 11,4 Mrds€ (+1,5Mrd€/ 2014-2020)

Attente de la validation du budget par le Parlement et la Commission qui communiquera aux EM, les enveloppes définitives et leur répartition annuelle.

- **Les tranches 2021 et 2022 seront allouées à la France qui doit définir la répartition entre les PDR. Pas de lisibilité régionale des tranches 2021 et 2022.**
- **Le règlement de transition n'est pas encore approuvé. Publication prévue cet automne après les accords sur le CFP.**
- **Encore des zones d'ombres sur modalités d'utilisation du plan de relance notamment les mesures liées à la transition verte et numérique, la répartition entre EM, entre régions, ...**
- **Toutes les règles RDR3 sont maintenues pour la transition dont le taux de cofinancement avec une clôture des programmes RDR3 au 31/12/2025.**

Réseau des PAEC Auvergne-Rhône-Alpes

2 – Perspectives sur les MAEC 2021-2022

MAEC BIO pendant la Transition 2021 et 2022

Les objectifs

- A partir de 2021, les dispositions du RE de transition offrent la possibilité aux EM de fixer une durée d'engagement de 1 an pour les contrats souscrits en 2021 et ou en 2022.
- Limiter les chevauchements entre programmations
- Gérer les contraintes budgétaires
- S'affranchir des problématiques liées à la continuité des engagements / PACAGE (prolongation annuelle 2020)

Au niveau national :

- Choix national de privilégier les contrats de 1 an et de limiter le recours des contrats de 5 ans sur des enjeux très spécifiques
- Sur 71 TO du Cadre National, 55 seraient sur des contrats de 1 an, 8 sur 5 ans et 8 fermés
- Note nationale attendue cet automne (liée au RE de Transition) précisant les modalités de mise en œuvre

Au niveau régional :

- Consultation des financeurs sur octobre novembre
- Consultation des opérateurs en fin d'année.... pour un début de rédaction des notices en Janvier 2021
- Assurer la continuité / campagne PAC 2021

Réseau des PAEC Auvergne-Rhône-Alpes

3 - Présentation du kit d'auto-évaluation

Réseau des PAEC Auvergne-Rhône-Alpes

4 - Présentation du calendrier prévisionnel d'évaluation

Calendrier de prévisionnel l'évaluation des PAEC

- 24 septembre 2020 : Lancement de l'évaluation des PAEC auprès des opérateurs – Présentation du Kit d'évaluation
- Fin septembre 2020 : Mise à disposition de l'ensemble du KIT sur le site Internet de la DRAAF (section Réseau des PAEC)
- 29 janvier 2021 : Retour des évaluations des opérateurs à la DRAAF (format pdf/ papier et numérique modifiable)

Réseau des PAEC Auvergne-Rhône-Alpes

5 - Financement de l'évaluation des PAEC

Financement de l'évaluation des PAEC Rhône-alpins

- Intégré dans l'appel à projet 7.63P (publié fin décembre 2019)
- 33 dossiers retenus en COSEL du 22/06/2020, programmés au CRP du 22/9/2020
- Actions initialement achevées au 31/12/2020 => Recherche d'une solution juridique pour prolonger la période de validité des dépenses au 30/06/2021

Financement de l'évaluation des PAEC en Auvergne

- Lancement d'un appel à projet fin septembre pour assurer le financement de l'évaluation des PAEC Auvergnats

Date limite de dépôt des demandes de subvention **au 30 Octobre 2020**

Sélection d'une seule structure pour le financement de l'évaluation d'un PAEC avec priorité aux opérateurs « historiques »

Éligibilité des dépenses :

Dépenses de personnel + 15% de coûts indirects

Dépenses sur facturation

Dépenses de frais de mission (barème forfaitaire)

Date de début d'éligibilité des dépenses à compter de la date de réception de la demande par la DRAAF

Taux maximum de financement du MAA à 100% (hors dispositif FEADER)

Plafonnement par PAEC : base + complément par sous-territoire (code territoire) + complément sur les PAEC mono-territoire avec plus de 8 mesures souscrites

Une structure qui est opératrice de plusieurs PAEC dépose une seule demande de subvention

AAP et formulaires seront sur le site Internet de la DRAAF

Réseau des PAEC Auvergne-Rhône-Alpes

6 – Divers calendrier du réseau des PAEC